

Pour mieux comprendre l'histoire des dialectes alsaciens

➤➤➤ D'abord une question : la culture alsacienne, c'est quoi ?

« Le fait culturel vécu en Alsace dans toutes les dimensions, linguistiques, artistiques et psychologiques que présente cette province.

Elle est le prolongement sur un même territoire de la culture française et de la culture allemande. De ce fait, elle a vocation de réunion, non d'exclusion.

Elle est la façon alsacienne d'assimiler les deux cultures et de favoriser leur osmose. Elle est sublimation des contradictions nées de ce côté-à-côté ».

De ce fait, « elle est la culture du « vivre ensemble », de la tolérance, du respect des différences. Elle est à la fois enracinement et ouverture sur le monde. En quoi elle est une culture d'avenir ».

« L'origine de la culture alsacienne réside donc dans le fait qu'elle se vit dans trois expressions linguistiques » : *le français, les dialectes parlés en Alsace et l'allemand.*

Cette présentation succincte est un résumé revu, avec extraits, du Cahier n°1 « Brève histoire linguistique de l'Alsace » édité par le CRDP d'Alsace et réalisé par André Weckmann avec la collaboration de Théodore Rieger et revu par Arlette Bothorel-Witz et Dominique Huck.

➤➤➤ Quelques dates et événements :

- **Vers 300 avant J.-C.**, les Celtes peuplent l'Alsace ; on ne parle qu'une langue dans la région : le celtique.
- **Dès le 1^{er} siècle avant J.-C.**, des groupes de Germains s'installent en Alsace.
- **En 58 avant J.-C.**, Jules César conquiert l'Alsace qui fera partie de l'empire romain jusqu'à 451 après J.-C. Le latin devient langue officielle ; le celtique reste la langue du peuple.
- **En 406-407**, la Gaule est envahie ; les Alamans, tribu germanique, s'installent en Alsace. L'alémanique, un dialecte germanique, remplace le latin et le celtique.
- **En 496**, les Francs, un autre peuple germanique, et les Alamans s'affrontent lors de la bataille de Tolbiac : Clovis, roi des Francs, bat les Alamans ; les Francs s'installent dans le Nord de l'Alsace (*dans l'Outre-Forêt*) et y introduisent le francique. Deux dialectes coexistent alors en Alsace (*le francique, au nord de l'Outre-Forêt, et l'alémanique*) et sont parlés par la presque totalité des habitants de la région au début du VI^e siècle.
- **Aux VIII^e et IX^e siècles**, à la demande de Charlemagne, ces deux langues seront utilisées pour christianiser les tribus germaniques.
- **Entre 1150 et 1250**, brève constitution d'une langue « courtoise » (*des troubadours allemands*) neutre et unifiée.
- **Au milieu du XIV^e siècle**, utilisation par le pouvoir politique d'une langue écrite uniformisée, qui intègre des éléments de tous les dialectes germaniques : l'allemand est né. À la même époque, cette langue écrite nouvelle est diffusée grâce à l'invention de l'imprimerie et au mouvement religieux de la Réforme (*traduction de la Bible en allemand par Luther*).
- **À partir de 1525**, cette langue écrite allemande est aussi adoptée par les écrivains et imprimeurs rhénans et alsaciens.
- **En 1648**, après la Guerre de Trente Ans, l'Alsace est intégrée au Royaume de France. Les textes en dialecte deviennent rares mais le dialecte continue d'être parlé par le peuple.
- **Après la Révolution Française (1789)**, tous les dialectes sont bannis en France.

- **En 1871**, après la guerre de 1870, l'Alsace et la Moselle deviennent allemandes. Les Alsaciens s'expriment « officiellement » en allemand, mais aussi en français et en dialecte.
- **En 1918**, à l'issue de la 1^{re} Guerre Mondiale, l'Alsace redevient française. Les petits Alsaciens apprennent le français à l'école par la « méthode directe ».
- **De 1940 à 1944**, l'Alsace est annexée au Reich allemand ; il est interdit de s'exprimer en français.
- **Après la 2^e Guerre Mondiale**, il est « chic » de parler français ; le parler dialectal est en net recul...

Quelques questions et leurs réponses

»»» Quelle est la définition d'un dialecte ?

Un dialecte est une forme de langue, une variété régionale d'une langue.

Il se compose souvent d'une multitude de variétés locales (*c'est le cas des dialectes parlés en Alsace*) qui s'expliquent par des mutations linguistiques (*voir plus loin*).

Contrairement à l'allemand standard, il n'est ni unifié ni codifié et ne s'emploie que rarement dans la communication écrite (*poésie et théâtre essentiellement*).

Un dialecte n'est pas un idiome (*définition : langage particulier à une communauté, à une région*) qui se serait dégradé. Il ne procède pas de la langue nationale. Dans le domaine germanique, par exemple, les dialectes *alémanique, francique, souabe, austro-bavarois, sorabe...* sont même antérieurs à la langue allemande officielle.

D'après le Cahier n°1 « Brève histoire linguistique de l'Alsace » édité par le CRDP d'Alsace et réalisé par André Weckmann avec la collaboration de Théodore Rieger et revu par Arlette Bothorel-Witz et Dominique Huck.

»»» L'alsacien, c'est quoi ?

On dit couramment que nous parlons l'alsacien en Alsace. Mais scientifiquement, notre dialecte n'est pas l'alsacien. Il s'agit soit d'alémanique (*au sud de l'Outre-Forêt*) soit de francique (*au Nord de l'Outre-Forêt*), deux langues parlées par les Alamans et les Francs, deux peuples qui ont envahi l'Alsace au V^e siècle. Le terme « alsacien » n'est apparu en France qu'après 1870 et après le rattachement de l'Alsace à l'empire allemand.

Si l'on ne veut pas utiliser les termes « alémanique » et « francique », il convient de parler d'« elsässer-ditsch » (*allemand alsacien ou d'allemand parlé en Alsace*) de même qu'en Suisse alémanique on ne parle pas le suisse mais le « schwitserdütsch ».

En fait, ce qu'on appelle couramment l'alsacien n'est qu'une forme orale de l'allemand parmi d'autres (*le badois, le bavarois, le saxon...*) dont la forme écrite est le « hochdeutsch » ou allemand moderne.

»»» Les dialectes alsaciens sont-ils une exception en Europe ?

Non. On parle de nombreuses langues dites « moins répandues » dans l'Union Européenne. Selon l'UNESCO, 123 langues seraient parlées en Europe, mais parmi elles plus de la moitié est dans une situation difficile, dont une trentaine proche de l'extinction.

Voici quelques-unes de ces langues dites « moins répandues » dans l'Union Européenne (*en suivant les aiguilles de la montre*) :

- **au Danemark** : l'allemand,
- **aux Pays Bas** : le frison,

- **en Belgique** : le flamand,
- **au Luxembourg** : le luxembourgeois et le francique,
- **en Allemagne** : le frison, le danois, le sorabe,
- **en France** : le flamand, les dialectes alsaciens, l'occitan, le corse, le catalan, le basque et le breton,
- **en Italie** : l'allemand, le ladin, le slovène, le sarde, le croate, le français, et le grec,
- **en Grèce** : le pomaque, le slave, le turc, le valaque et l'arvanite,
- **en Espagne** : le catalan,
- **au Portugal** : le galicien,
- **au Royaume Uni** : le gallois, le cornique et le gaélique,
- **en Irlande** : l'irlandais.

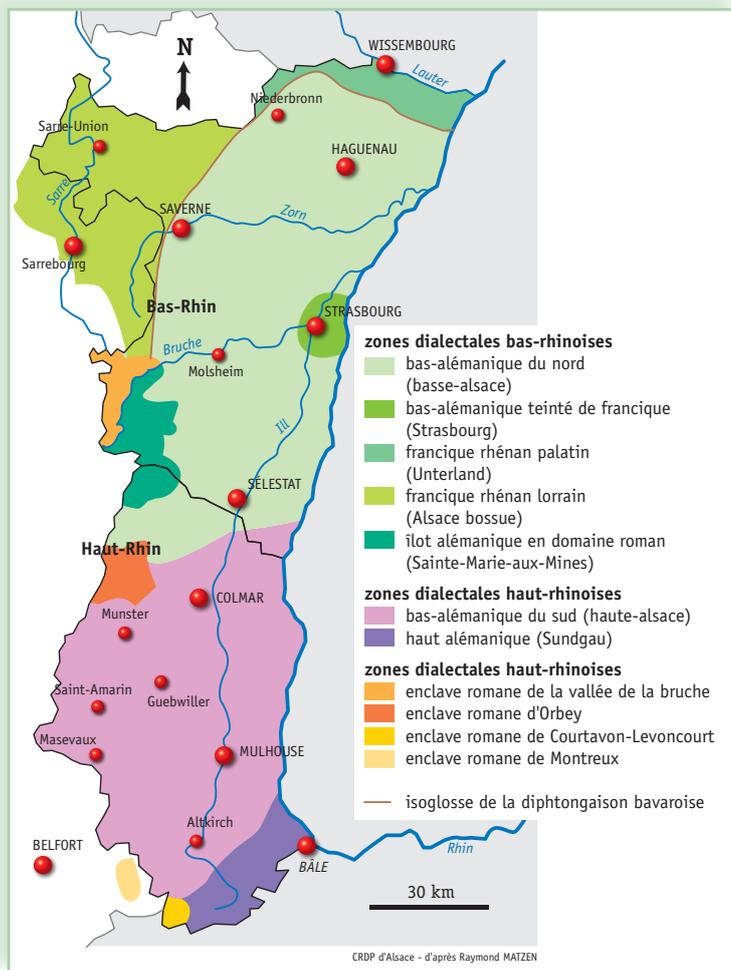
Les dialectes parlés en Alsace sont ils uniquement régionaux ?

Non. Les dialectes francique et alémanique dépassent les frontières de l'Alsace : le francique est parlé en Pays de Bade, en Palatinat, au Luxembourg ; l'alémanique est parlé en Allemagne (*Pays de Bade, Allgäu*) au Liechtenstein, en Suisse (*alémanique*) et en Autriche (*Vorarlberg*).

Quelles sont les différentes variantes du parler dialectal en Alsace ?

Conséquence des différentes invasions (*des peuples alamans et francs*) au V^e siècle, il existe plusieurs aires linguistiques en Alsace. **Du Nord au Sud de la région :**

- **le francique rhénan lorrain** au Nord-Ouest (en Alsace-Bossue),
- **le francique rhénan méridional** ou **palatin** dans la région de Wissembourg,
- **le bas-alémanique** du Nord (en Basse Alsace),
- **le bas-alémanique teinté de francique** (à Strasbourg),
- **le bas-alémanique du Sud** (en Haute Alsace, excepté le Sundgau),
- **le haut-alémanique** (dans le Sundgau),
- Il faut y ajouter quelques **enclaves romanes** dans la vallée de la Bruche et à Orbey.

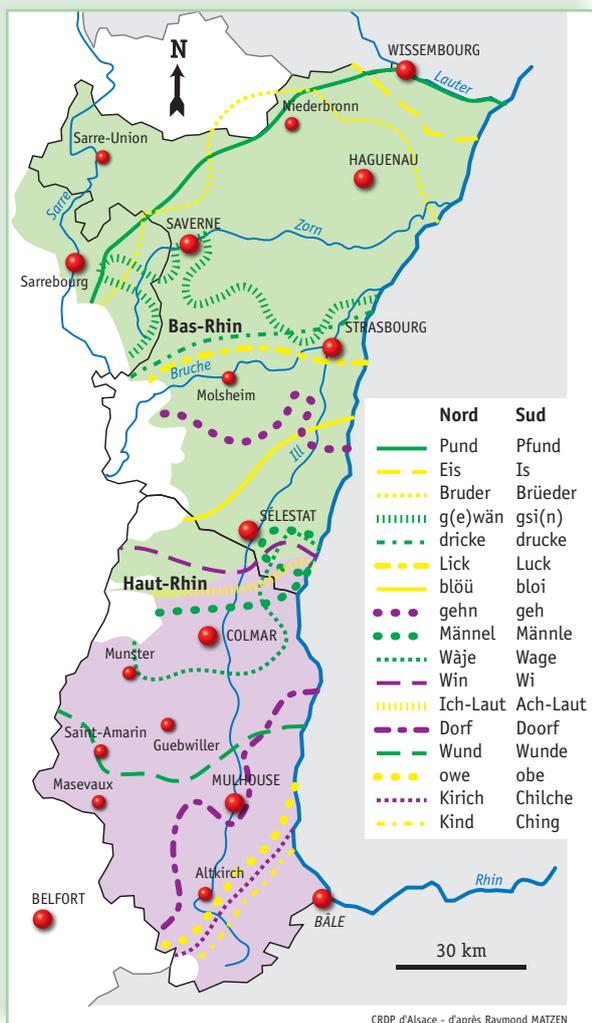


Carte du domaine dialectal de l'Alsace d'après Raymond Matzen (cf. Cahier n°1 « Brève histoire linguistique de l'Alsace », CRDP d'Alsace, 1^{re} édition, page 24).

Quelques mutations linguistiques qui expliquent la variété des dialectes parlés en Alsace

Entre le VI^e siècle et le début du XII^e siècle, plusieurs changements et transformations sont intervenus. Ils expliquent qu'on ne parle pas les dialectes de la même façon dans tout l'espace linguistique alsacien :

- **Entre 500 et 800 ap. J.-C.** se produit la mutation consonantique haut-allemande (dans le sud de l'Allemagne) ; raison pour laquelle on dira **Chind** en haut-alémanique (dans l'extrême sud de l'Alsace) et **Kind** partout ailleurs et qu'on dira **Pund** et **Appel** en francique rhénan (Alsace-Bossue) et **Apfel** et **Pfund** dans le reste de l'Alsace.
- **Entre la fin du XI^e siècle et le début XII^e siècle** a lieu la monophthongaison (définition : réduction d'une triphthongue ou d'une diphtongue à une voyelle simple) de l'allemand moyen et des dialectes franciques qui touche différemment les dialectes parlés en Alsace ; ainsi **Bruoder** devient **Bruder** en dialecte francique de l'Alsace Bossue, **Bröder** à Bouxwiller et Strasbourg alors que la diphtongue demeure dans **Brüeder** (dans la plupart des dialectes alémaniques).
- **À partir du XII^e siècle** prend naissance la diphtongaison (définition : transformation d'une monophthongue - voyelle simple - en diphtongue) dite bavaroise (dans l'extrême sud du domaine dialectal germanique) ; elle intervient dans les parlers de l'Outre-Forêt où l'on dit **Haus** au lieu de **Hüs, Eis** au lieu de **Is** et **Leit** au lieu de **Litt**.



D'après le Cahier n°1 « Brève histoire linguistique de l'Alsace » édité par le CRDP d'Alsace et réalisé par André Weckmann avec la collaboration de Théodore Rieger et revu par Arlette Bothorel-Witz et Dominique Huck (2^e édition).

Site de l'OLCA : définition de la [langue régionale](#) et [histoire de la langue](#) (onglet Observatoire linguistique).

« « Carte des isoglosses du domaine dialectal alsacien d'après Raymond Matzen (cf. « Brève histoire linguistique de l'Alsace », CRDP d'Alsace, 1^{re} édition, page 25).

